



vente de maison secondaire en France par un Suisse

Par **justunequestion**, le **16/08/2012 à 18:20**

Bonjour,

Je suis Suisse et habite en Suisse. Je souhaite vendre ma maison secondaire dans le département de l'Ardèche que je possède depuis 1991. J'aimerais savoir

- 1) quelle est le taux de la taxation pour la plus-value, est- 33%, 19% (La Suisse ne fait pas partie de l'UE) ?
- 2) Existe-t-il une convention dans les accords bilatéraux concernant cette taxation ?

2) depuis quand y a-t-il exonération : 22 ans ou 30 ans ?

Merci de bien vouloir me renseigner à ce sujet.

Par **Afterall**, le **16/08/2012 à 20:19**

[citation] 1) quelle est le taux de la taxation pour la plus-value, est- 33%, 19% (La Suisse ne fait pas partie de l'UE) ?

2) Existe-t-il une convention dans les accords bilatéraux concernant cette taxation ?[/citation]

Le taux applicables aux ressortissants des pays non membres de l'UE est de 33,33%.

<http://www.patrima.com/fr/expatries/conseils-fiscalite/plus-values-immobilieres>

[citation] 2) depuis quand y a-t-il exonération : 22 ans ou 30 ans ? [/citation]

L'exonération, pour les ventes postérieures au 1er février 2012, est portée à une détention de 30 ans.